



# MISSION DU DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES

## APPEL À PROJETS Tiers-lieux du numérique

### Pour le développement d'un réseau régional de tiers-lieux du numérique dans les territoires intercommunaux des Hauts-de-France

#### CONTEXTE

La Région Hauts-de-France s'est dotée en 2016 d'une feuille de route numérique articulée en quatre axes, dont le développement des usages et de l'innovation. La mise en place d'un réseau de tiers-lieux du numérique sur l'ensemble des territoires intercommunaux de la région constitue un volet de cette stratégie.

#### ENJEUX DES TIERS-LIEUX DU NUMERIQUE

Il s'agit de répondre au besoin de lieux de proximité dédiés au numérique, capables d'accueillir les habitants, les associations, les entrepreneurs, les acteurs publics locaux. Chacun doit pouvoir s'y approprier les outils, les méthodes et les usages.

Ces « agences locales du numérique » doivent contribuer à stimuler l'innovation via les outils numériques au sein de tous les territoires. Ils ont vocation à dynamiser et animer l'écosystème local.

Pour cela ces lieux doivent eux même être animés par au moins un professionnel à temps plein. Ces derniers doivent être capables de gérer ces lieux, d'accueillir et répondre aux demandes des particuliers, professionnels ou porteurs de projets et d'ancrer ces lieux dans leurs territoires, en relation avec ses acteurs.

Ces lieux peuvent avoir plusieurs fonctions opérationnelles, induisant une réflexion en amont sur leurs localisations et aménagements :

- **atelier fablab** pour expérimenter, prototyper et fabriquer... dans le cadre de projets individuels, ou de projets d'entreprises,
- **espace ouvert de coworking** pour faciliter les rencontres entre acteurs, booster la créativité, éviter aux auto-entrepreneurs de s'isoler,
- **espace de télétravail ponctuel**, pour éviter les déplacements pendulaires (les télécentres étant exclus) et sortir de l'isolement,
- **appui et conseils aux porteurs de projets**, en relation avec d'autres structures locales ou régionales d'appui et de conseils spécialisés,
- **médiation aux outils et pratiques numériques**, pour la maîtrise de l'informatique, bureautique, de la navigation, des usages et téléprocédures, mais aussi de prise de recul sur ces usages...

Ces lieux doivent donc s'intégrer pleinement dans les stratégies et feuilles de route numériques de leurs territoires (votées ou en cours d'élaboration), pour en être l'incarnation et contribuer à leurs animations.

L'ensemble des acteurs du territoire doivent pouvoir s'appuyer sur ces structures pour favoriser leurs transitions numériques.

Un territoire peut être irrigué de plusieurs tiers-lieux, en réseau, coordonnés, même si la Région apportera **une seule et même aide par intercommunalité**, pour l'animation d'un tiers-lieu phare ou pour l'animation du réseau de tiers-lieux.

La philosophie des tiers-lieux est attachée à la créativité, aux rencontres fertiles, au lien social et à l'entre-apprentissage, dans l'esprit de l'innovation sociale, en prenant appui sur l'écosystème et les communautés locales.

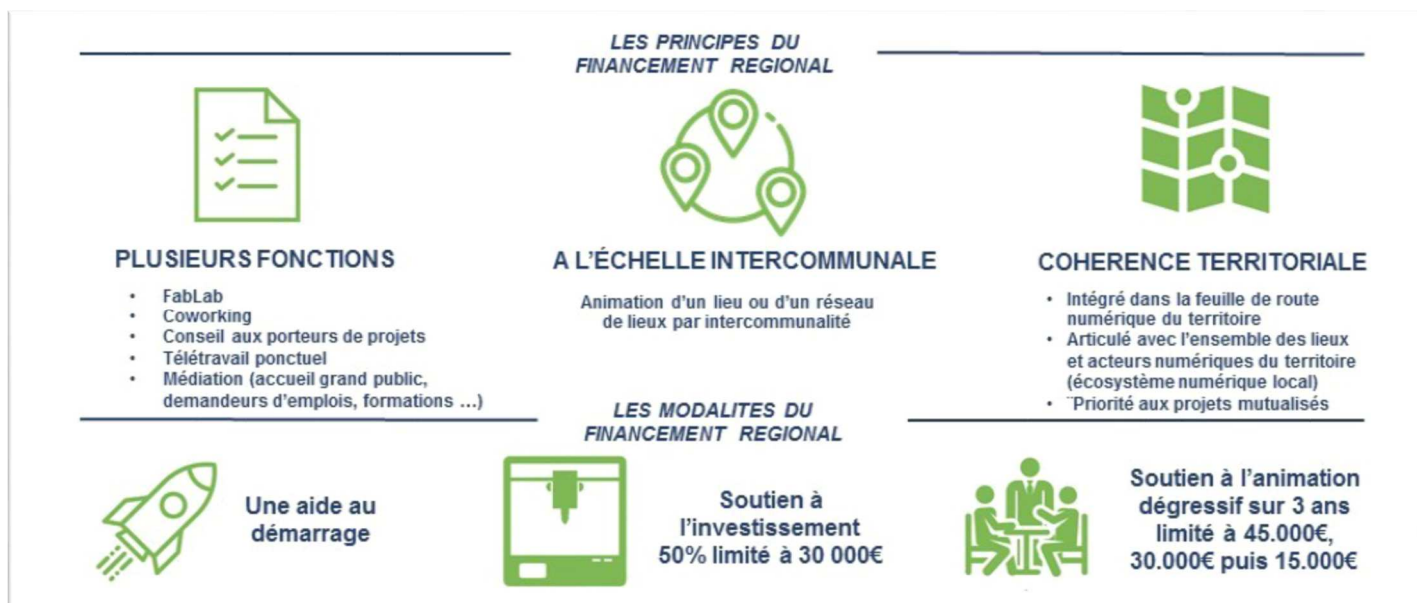
Ces lieux peuvent avoir d'autres fonctions ou être intégrés dans des lieux préexistants avec lesquels des synergies semblent utiles. Ils pourront également accueillir des formations du type Grande école du numérique, des actions de sensibilisation à la digitalisation des entreprises et artisans, des événements de type "hackathon" ou "start-up week-end"...

En cela, ils pourront s'articuler avec d'autres dispositifs régionaux dans une logique concourant à la coordination de l'écosystème local.

## LE DISPOSITIF REGIONAL

La Région pourra accompagner les territoires dans la conception et la mise en place de ces tiers-lieux du numérique :

- par l'appui en conseil, notamment concernant l'articulation entre ces tiers-lieux et les feuilles de route numériques des intercommunalités, la relation avec d'autres dispositifs,...
- par la mise en réseau et l'animation de ce réseau de tiers-lieux et d'animateurs (partage d'expériences, mutualisations...),
- par un soutien financier d'aide au démarrage, centré sur l'animation reconnue comme la condition d'utilité d'un lieu (salaires, prestations...).



Ci-après sont précisés les attendus des opérations éligibles à ce dispositif ainsi que les questions constitutives du dossier technique.

<b>POUR RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS</b>	
<b>NATURE DU PROJET</b>	
<b>ATTENDUS</b>	<b>QUESTIONS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lieux soutenus devront <i>a minima</i> couvrir deux des fonctions afférentes aux tiers-lieux : médiation, animation territoriale, aide aux porteurs de projets, coworking, fablab, télétravail ponctuel.</li> <li>• Ces lieux pourront avoir d'autres missions mais seule la dimension numérique sera considérée dans l'intervention régionale.</li> <li>• L'innovation numérique locale peut être stimulée par un lieu ou un réseau de lieux coordonnés. L'aide sera unique et devra porter soit sur un lieu, soit sur l'animation d'un réseau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aide régionale est-elle sollicitée pour un lieu ou un réseau de lieux ?</li> <li>• Dans le cas d'un lieu, quelles fonctions et objectifs seront recherchés ? Pouvez-vous fournir un plan prévisionnel d'agencement pour ces fonctions ? Pouvez-vous en préciser le lieu prévisionnel d'implantation (centralité, accessibilité) ?</li> <li>• Dans le cas d'un réseau de lieux, pouvez-vous préciser les objectifs de l'animation du réseau, notamment en termes d'appui à l'offre de fonctions par ces lieux ? Pouvez-vous fournir une carte ou liste prévisionnelle des lieux à animer ?</li> </ul>
<b>PORTAGE, GOUVERNANCE</b>	
<b>ATTENDUS</b>	<b>QUESTIONS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le portage doit être assuré à l'échelle intercommunale (par l'intercommunalité ou une structure désignée par elle pour garantir l'articulation avec l'écosystème numérique) ;</li> <li>• Devront être mis en place un comité de pilotage, ainsi qu'un binôme constitué d'un élu et d'un agent référent (ce dernier s'engageant à participer aux animations régionales inter-territoires).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation de la structure de portage de la demande (nom, nom du responsable légal, interlocuteur sur le projet)</li> <li>• Désignation des personnes désignées pour la gouvernance, notamment concernant l'intercommunalité (élu, agent)</li> <li>• Si la structure n'est pas l'intercommunalité, comment s'établit la légitimation du porteur de projet vis-à-vis de celle-ci ?</li> </ul>
<b>COHÉRENCE TERRITORIALE</b>	
<b>ATTENDUS</b>	<b>QUESTIONS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La cohérence des initiatives locales en matière de numérique est un préalable à l'engagement de la Région. L'inscription dans la feuille de route numérique du territoire intercommunal n'est pas critère de rejet (tous les territoires n'en sont pas dotés), mais reste une cible souhaitable. L'élaboration de la feuille de route devra donc <i>a minima</i> être engagée.</li> <li>• Les demandes devront être assorties d'une analyse du fonctionnement de l'ensemble des lieux dédiés au numérique du territoire concerné éventuellement suite à l'usage de la mesure d'accompagnement présentée ci-après.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la portée géographique du projet ?</li> <li>• Comment le projet de tiers-lieu s'articule-t-il avec la feuille de route numérique du territoire ?</li> <li>• La feuille de route est-elle votée ou en élaboration ?</li> <li>• Comment le projet s'articule-t-il avec l'écosystème numérique local ?</li> <li>• Comment ces fonctions et objectifs contribueront ils à stimuler l'innovation numérique dans le territoire ?</li> <li>• Si la demande concerne plusieurs lieux et l'animation du réseau, quelle est la complémentarité de ces lieux ?</li> </ul>
<b>AIDES</b>	
<b>ATTENDUS</b>	<b>QUESTIONS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dispositif de soutien au démarrage vise à aider le territoire à prendre une nouvelle ambition, et à en prendre rapidement la charge, sans reconduction de l'aide de la Région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pouvez-vous décrire le plan d'action prévisionnel pour ce(s) lieu(x) ? Quelles en sont les grandes lignes sur 3 ans ?</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une aide est possible aux lieux déjà soutenus antérieurement (au titre des dispositifs PEL, CRNT ou ECRINS), si ces lieux évoluent et s'enrichissent de nouvelles fonctionnalités (mais de manière non cumulable avec l'aide PEL exceptionnelle de 2017).</li> <li>• Le financement régional est concentré sur les dépenses d'animation, car essentielles à l'utilité du lieu. Cette animation peut être externalisée mais le territoire risque d'être moins en prise avec son lieu et peut connaître des ruptures lors de changement de contrats.</li> <li>• L'aide est calculée sur une base maximum de 60 k€/an avec des taux dégressifs sur trois ans de 75%, 50%, 25% conditionné par un bilan d'activité annuel (soit 45, 30 puis 15 k€).</li> <li>• L'investissement d'équipements est calculé sur une base de 50 % maximum plafonné à 30 k€ à mobiliser dans le temps du projet proposé (pour démarrer ou compléter l'équipement selon les retours d'usage).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est le plan d'action dès la première année (faire un lien explicite entre objectifs, fonctions, publics cibles et dépenses envisagées) ?</li> <li>• Quelle serait la date de début de ce plan d'action (dépenses éligibles) ?</li> <li>• Pouvez-vous indiquer la nature et visée des dépenses envisagées (fournir un tableau dépenses et recettes / fonctionnement et investissement) ?</li> <li>• L'animation sera elle internalisée (recrutement, évolution d'un agent, en CDI/CDD) ? Ou externalisée (à justifier) ?</li> <li>• Comment envisagez-vous la pérennisation du lieu au regard de l'aide dégressive de la Région ?</li> <li>• Ce lieu (ou réseau) a-t-il déjà bénéficié d'une aide régionale ? Pouvez-vous justifier cette nouvelle demande ou – pour le versant sud – fournir le rapport de préconisations de la mesure d'accompagnement PEL ?</li> <li>• Cette structure est-elle implantée dans une zone prioritaire de la politique de la ville ?</li> <li>• Souhaitez-vous d'autres aides de la Région, en matière de conseil ou de mises en relations ?</li> </ul>
--	--

Le présent appel à projet fournit la liste des questions auxquelles vous devez répondre dans le dossier technique. Votre demande officielle devra être faite par l'envoi (à terme via une plateforme dématérialisée) des documents suivants :

- un courrier de demande à la signature du responsable légal,
- un budget dépenses-recettes équilibré (avec la précision TTC ou HT),
- un dossier technique, répondant aux questions ci-dessus,
- un document attestant du régime fiscal du bénéficiaire (récupération ou non de la TVA)
- un RIB
- des statuts du demandeur, dans le cas d'une association,
- une délégation de signature, le cas échéant

Il est fortement recommandé, bien en amont du dépôt du dossier, de contacter la Mission du Développement des Usages Numériques afin de se faire aider dans le montage de son opération et de sa demande.

Le dossier est à envoyer à :

Monsieur Xavier Bertrand, Président du Conseil régional des Hauts-de-France,  
à l'attention d'Isabelle Zeller, directrice de la Mission du Développement des Usages Numériques,

151 Boulevard Hoover, 59555 Lille Cedex

Votre contact concernant le dispositif « Tiers-Lieux du Numérique » :

Courriel : [claire.vaillant@hautsdefrance.fr](mailto:claire.vaillant@hautsdefrance.fr) Téléphone : 03 74 27 32 19

L'appel à candidatures ne comporte pas de date butoir. Les dossiers seront instruits au rythme de leur réception et des commissions régionales.